



RPC 20 · La dépréciation d'actifs

Un actif ne peut pas valoir plus au bilan que ce qu'il rapportera. La RPC 20 dit quand le vérifier, comment calculer, et quand revenir en arrière.

indice

d'abord chercher un signe

max

réalisable = marché ou usage, le plus haut

au résultat

la dépréciation

plafond

pour la reprise



LA RÈGLE

Ce que dit la norme

Examen des indices à chaque date de bilan, pour tous les actifs (sauf ceux qui ont leur propre règle, comme les stocks).



LA RÈGLE

À retenir

Valeur réalisable = la plus élevée entre la valeur nette de marché (prix de vente moins frais de vente) et la valeur d'usage (valeur actuelle des flux futurs attendus).



LA RÈGLE

Et le CO ?

Perte de valeur : Corrections de valeur nécessaires (art. 960a al. 3)



LA RÈGLE

Pour s'en souvenir

« Pas plus au bilan que ce que l'actif rapportera, en le vendant ou en le gardant. »



LE PIÈGE

Le piège

La reprise a un plafond : jamais plus haut que la valeur qu'aurait eue l'actif s'il n'avait pas été déprécié, avec ses amortissements normaux.



LA BASE LÉGALE

Les références

Swiss GAAP RPC 20 ; CO art. 960a al. 3 et 4.



Le cas express

Valeur comptable 600 000, valeur de marché 420 000, valeur d'usage 463 698. Dépréciation ?

✓ 136 302 600 000 – 463 698 (la plus haute des deux valeurs).



✓ À retenir, dans l'ordre

- ☐ Chercher les indices à chaque clôture.
- ☐ Calculer valeur de marché et valeur d'usage.
- ☐ Déprécier si la valeur comptable dépasse la plus haute.
- ☐ Revoir chaque année : reprise plafonnée si les raisons disparaissent.